



Pays'Apprentis célèbre ses 10 ans au service de la mobilité des apprentis

Paris, le 20 octobre 2021 - Les Organisations Patronales du Paysage et les Organisations Syndicales de Salariés ont décidé de reconduire le dispositif d'aide à la mobilité Pays'Apprentis qui fête ses 10 ans cette année. Grâce à l'implication des entreprises du paysage et des CFA, 17 000 apprentis ont déjà pu bénéficier d'une aide financière pour faire face aux coûts liés à leur mobilité entre centre de formation et entreprise d'accueil (transport, hébergement, matériel informatique).

▪ Pays'Apprentis : l'expression du haut degré de solidarité de la branche du paysage

Pays'Apprentis, fruit du pilotage efficient des régimes santé et prévoyance, est un dispositif géré avec le concours du Groupe AGRICA. Il permet de réaffirmer l'**engagement précurseur de la branche du paysage** et son **haut degré de solidarité** en faveur de la formation des futurs salariés du secteur, favorisant ainsi son attractivité.

▪ Une aide financière entre 200 et 600 €

Pays'Apprentis est réservé aux apprentis des entreprises du paysage qui entrent dans l'année de validation de leur diplôme. **L'aide est comprise entre 200 et 600 euros, selon la distance entre le centre de formation et le lieu d'apprentissage.**

L'apprenti doit être affilié à la MSA ; l'entreprise d'accueil doit également être affiliée à la MSA et à l'institution AGRI PRÉVOYANCE.

▪ Avant le 31 décembre 2021

Le formulaire de demande est disponible sur les sites de l'Unep (www.lesentreprisesdupaysage.fr) et d'AGRI PRÉVOYANCE (www.groupagric.com/action-sociale/paysapprentis). Une fois cosigné par l'apprenti, le CFA et l'entreprise, il doit être renvoyé **avant le 31 décembre 2021** par mail à paysapprentis@groupagric.com accompagné des justificatifs demandés.

▪ E-mail et numéro d'appel dédié

Pour toute question complémentaire, entreprises, CFA et apprentis peuvent joindre un interlocuteur au **01 71 21 88 35** du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ou envoyer un mail à : paysapprentis@groupagric.com.

▪ Un kit de communication à disposition

Pour informer les apprentis, les entreprises et les CFA, un kit de communication (affiche, dépliant, formulaire) est à leur disposition sur <http://www.lesentreprisesdupaysage.fr> et www.groupagric.com/action-sociale/paysapprentis.

Contact Presse

Claire Cesbron
Groupe AGRICA

Tél : 01.71.21.53.07

E-mail : communication@groupagric.com

